

Cent soixante-seizième session du Conseil

Point 16 de l'ordre du jour: Informations actualisées sur la collaboration de la FAO avec les autres organismes du système des Nations Unies

L'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) accueille avec satisfaction les conseils stratégiques et les commentaires formulés par les membres au sujet du point 16 (Informations actualisées sur la collaboration de la FAO avec les autres organismes du système des Nations Unies). Le secrétariat prend note de toutes les précieuses suggestions et se réjouit que les membres aient conscience de l'importance capitale d'une meilleure collaboration avec toutes les entités des Nations Unies, notamment les organismes ayant leur siège à Rome, aux fins des objectifs de développement durable (ODD).

L'Organisation est déterminée à améliorer les méthodes qui servent à évaluer l'impact de ses partenariats avec d'autres entités du système des Nations Unies. Les indicateurs à cette fin sont actuellement affinés dans le cadre de l'élaboration du Plan à moyen terme 2026-2029, qui prévoit un examen approfondi permettant de mesurer les progrès accomplis au regard de données de référence et de mieux rendre compte de la situation. Afin de mettre davantage en avant la valeur ajoutée et les effets de ces collaborations, la FAO continuera de coopérer étroitement avec ses partenaires du système des Nations Unies et communiquera les résultats dans les rapports aux Organes directeurs. En interne, le secrétariat rassemble les observations sur les collaborations avec le système des Nations Unies et les priorités stratégiques en menant une enquête (rapport annuel par pays) auprès des bureaux décentralisés ainsi qu'une enquête annuelle dirigée par le Département des affaires économiques et sociales de l'ONU auprès des équipes de pays des Nations Unies. En complément de ces initiatives, la première enquête externe auprès des partenaires du système des Nations Unies, y compris des organismes ayant leur siège à Rome, a été réalisée en 2024 afin de valider les conclusions des autres enquêtes et de les confronter aux résultats de partenariats plus vastes.

Dans les principaux domaines qui relèvent de son mandat, la FAO joue un rôle de premier plan s'agissant d'améliorer la cohérence la collaboration dans l'ensemble du système des Nations Unies et fait en sorte que les solutions agroalimentaires soient au cœur des efforts en matière de changement climatique, de biodiversité, d'environnement et de désertification. Elle promeut l'intégration des systèmes alimentaires et de l'agriculture durable dans les dialogues mondiaux sur l'environnement et participe activement à des initiatives communes avec d'autres entités des Nations Unies, comme le Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE), le secrétariat de la Convention sur la diversité biologique et le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD), dans le cadre des trois conférences des parties, ainsi que l'Assemblée des Nations Unies pour l'environnement. La FAO fait remarquer qu'il est certes important de tenir plus systématiquement compte des systèmes agroalimentaires dans le cadre de l'Assemblée pour l'environnement afin de s'attaquer à des questions transversales, mais que l'élaboration des projets de résolution et la suite qui y est donnée dépendent des propositions et des négociations des membres. Elle reste déterminée à faciliter les réflexions de l'Assemblée sur le rôle crucial des systèmes alimentaires en ce qui concerne la durabilité, la biodiversité et la résilience face au changement climatique.

L'Organisation sait que le Comité de la sécurité alimentaire mondiale (CSA) est une instance de gouvernance mondiale qui joue un rôle central pour ce qui est de conseiller les organismes ayant leur siège à Rome et le système des Nations Unies dans son ensemble en matière de politiques sur la sécurité alimentaire, la nutrition et les systèmes agroalimentaires. Dans ce contexte, le Bureau de la coordination

des activités de développement, les organismes ayant leur siège à Rome, le Pôle de coordination des Nations Unies sur les systèmes alimentaires et la FAO ont tenu une séance d'information avec la Présidente du CSA à l'intention des coordonnateurs résidents et de leurs équipes. Cette séance avait pour objet de promouvoir le recours aux outils stratégiques du Comité aux fins des politiques et de la programmation nationales. Le présent rapport ne donne pas d'informations actualisées sur le rôle du CSA dans la collaboration entre les organismes ayant leur siège à Rome, mais ces contributions sont détaillées dans le rapport conjoint de ces organismes, en particulier à la section II.A, intitulée «Réalizations marquantes au titre des activités de collaboration à l'échelle mondiale», qui comprend des exemples d'initiatives communes dans des domaines thématiques (voir le document [Point sur la collaboration entre les organismes ayant leur siège à Rome](#)). En outre, certains outils stratégiques clés du CSA, comme les *Directives volontaires à l'appui de la concrétisation progressive du droit à une alimentation adéquate dans le contexte de la sécurité alimentaire nationale*, sont en train d'être adaptés sous forme de documents d'orientation à l'intention des représentants de pays de la FAO. Cette initiative facilite l'intégration de l'approche axée sur le droit à l'alimentation dans les plans-cadres de coopération des Nations Unies pour le développement durable, ce qui renforcera l'application de l'approche dans les stratégies nationales.

Les banques multilatérales de développement, comme la Banque mondiale, la Banque asiatique de développement et la Banque africaine de développement, font partie des partenaires stratégiques de la FAO. Au cours des derniers exercices biennaux, la composition du portefeuille global de projets pour lesquels des ressources sont mobilisées par l'Organisation a sensiblement évolué, avec une forte augmentation de la proportion de financements engagés au titre de fonds verticaux – Fonds pour l'environnement mondial (FEM), Fonds vert pour le climat et Fonds de lutte contre les pandémies – et une hausse encourageante des ressources fournies par des institutions financières internationales et des banques multilatérales de développement. En 2023, la part des institutions financières internationales parmi le total des contributions volontaires versées à la FAO a atteint un niveau record de 11 pour cent (<https://tableau.apps.fao.org/views/RMAnnualreport-EN/DashboardAnnualreport>). Le Centre d'investissement de la FAO travaille également en partenariat avec des institutions de financement afin d'orienter et de concevoir des stratégies, des politiques et des projets d'investissement qui façonnent la transformation des systèmes agroalimentaires dans les pays. Dans son dernier [examen annuel](#), le Centre présente les principales activités menées par la FAO avec les pays et les partenaires en vue d'apporter des solutions d'investissement et de financement adaptées et modulables qui accélèrent cette transformation.

En ce qui concerne le repositionnement du système des Nations Unies pour le développement, l'Organisation a accompli de grands progrès depuis l'année dernière. Des informations détaillées sur les mesures prises systématiquement par la FAO pour s'aligner sur le repositionnement du système des Nations Unies pour le développement et ses recommandations sont disponibles dans la liste récapitulative des mesures à appliquer par les organes directeurs des entités au titre de la réforme dudit système. La FAO met cette liste à jour chaque année. Le secrétariat communiquera de plus amples informations sur son adhésion au repositionnement du système des Nations Unies pour le développement dans le prochain rapport ordinaire à la Conférence de la FAO sur l'Examen quadriennal complet.

On trouvera dans le document [FC 202/4](#), présenté aux membres lors de la 202^e session du Comité financier en novembre 2024, des renseignements détaillés sur la contribution de la FAO aux objectifs d'efficacité des Nations Unies et les mécanismes internes mis en place par l'Organisation pour garantir la coordination et la bonne mise en œuvre dans les différents domaines de gains d'efficacité (par l'intermédiaire du Conseil de l'efficacité de la FAO). D'autres informations actualisées sur les activités du Conseil de l'efficacité de la FAO et sur les modalités d'intégration des objectifs d'efficacité des

Nations Unies dans la décentralisation de la FAO pourront être communiquées dans de prochains rapports.

Le rapport complet de la réunion du Groupe d'experts sur l'ODD 2, tenue au siège de la FAO en mars 2024, est disponible [ici](#).

S'agissant de la mise à disposition et de la diffusion des protocoles d'accord avec des organisations intergouvernementales, la question a été renvoyée au Comité des questions constitutionnelles et juridiques, qui l'a traitée lors de sa 121^e session, en octobre 2024. Des mesures sont actuellement prises pour diffuser tous les protocoles d'accord signés par la FAO, et sont présentées dans le document [CCLM 121/2](#). En outre, l'Organisation a récemment mis en ligne une nouvelle page web sur ses [partenariats avec le système des Nations Unies](#), qui met en avant la diversité et la portée de ces partenariats ainsi que les domaines prioritaires de collaboration découlant des protocoles d'accord, les complémentarités, les atouts et les ressources que chaque partenaire apporte, mais aussi les dernières nouvelles en date et des exemples d'initiatives communes couronnées de succès. La page web présente à l'heure actuelle un certain nombre d'entités des Nations Unies et a récemment été développée afin d'inclure l'Organisation internationale du Travail (OIT), l'Organisation internationale pour les migrations, le Bureau des Nations Unies pour la coordination des affaires humanitaires et le Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés. Elle sera constamment enrichie et régulièrement mise à jour afin que les efforts de collaboration de l'Organisation avec le système des Nations Unies soient exposés de façon transparente aux membres et à d'autres parties prenantes clés. Les résultats des protocoles d'accord signés récemment qui sont évoqués dans le rapport, notamment avec l'OIT, l'Organisation mondiale du commerce, ONU-Habitat et l'Organisation météorologique mondiale, seront présentés dans les prochaines informations actualisées communiquées aux Organes directeurs de la FAO sur la collaboration de celle-ci avec les autres organismes des Nations Unies.

La FAO accueille favorablement les observations formulées par le Japon, l'Union européenne, l'Australie et le Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord concernant l'importance de renforcer la collaboration, ainsi que le fait que le Japon encourage l'Organisation à continuer d'apporter activement des contributions techniques aux débats sur les questions environnementales, en mettant à profit son expertise. La FAO continuera de collaborer étroitement avec les secrétariats d'accords environnementaux multilatéraux, en particulier les trois conventions de Rio, afin de promouvoir au niveau national des solutions axées sur les systèmes agroalimentaires au moyen de politiques favorables et d'un appui technique à l'agriculture, à la foresterie, à la pêche et à l'aquaculture durables.

L'Organisation note également que le Royaume-Uni lui a demandé de continuer à faire preuve d'ambition s'agissant de coopérer avec d'autres entités des Nations Unies, notamment sous les auspices des trois conventions de Rio, et de redoubler d'efforts pour accroître le financement des systèmes agroalimentaires à l'appui de l'action pour le climat.

Pour ce qui est de la collaboration entre la FAO et les principales instances et entités internationales traitant de questions environnementales, telles que le changement climatique et la biodiversité, l'Organisation poursuit sa collaboration étroite avec le FEM, qui englobe 18 organismes, comme des banques multilatérales de développement, d'autres organismes des Nations Unies et des organisations de la société civile. Depuis juin 2024, la FAO met en œuvre le Programme intégré sur les systèmes alimentaires, qui est financé par le FEM et dont le coût dépasse 1 milliard d'USD. Il s'agit d'une initiative qui mobilise 32 pays et que l'Organisation codirige avec le Fonds international de développement agricole. Parmi les autres partenaires, on peut citer le PNUD, la Banque mondiale et l'Union internationale pour la conservation de la nature.

Enfin, dans le cadre de sa présidence permanente du Partenariat de collaboration sur les forêts, la FAO coopère étroitement avec 15 autres organisations internationales, appartenant au système des Nations Unies ou extérieures à celui-ci. Ensemble, elles s'attachent à renforcer la coopération, à réfléchir aux liens entre forêts, changement climatique, perte de biodiversité, désertification, faim et pauvreté, ainsi qu'entre d'autres enjeux mondiaux, et à faire progresser la concrétisation d'autres objectifs internationaux qui touchent les forêts.